



INFORMER

Astrolabe :

livret d'accueil et règlement

Dispositif de Psychiatrie pour Adolescent (DPA)

SOMMAIRE

1. Présentation

- L'unité
- L'équipe
- Les soins

2. L'admission

3. La vie quotidienne au sein de l'unité :

- Le déroulement de la journée
- Les activités thérapeutiques
- La chambre
- Les espaces collectifs et la télévision
- Les contacts avec l'extérieur :
les premières 48h, les visites, le téléphone
- Le tabac
- Les relations au sein de l'unité

4. La fin de l'hospitalisation

5. Le règlement intérieur en résumé

6. Contacts



Présentation

L'unité :

Le dispositif de psychiatrie de l'adolescent dispose d'une unité d'hospitalisation à temps complet de 12 lits pour adolescents de 12 à 17 ans présentant des difficultés psychologiques en lien avec un moment de crise personnelle ou familiale.

Le dispositif de psychiatrie de l'adolescent comprend également une équipe de liaison en pédiatrie et aux urgences, une équipe mobile et un hôpital de jour.

Le dispositif de psychiatrie de l'adolescent est un dispositif hospitalier. Il n'a pas vocation à prendre en charge

les jeunes sur le long terme. C'est pourquoi l'équipe se mettra rapidement en contact avec votre équipe soignante de secteur de psychiatrie infanto juvénile dans la perspective de la continuité des soins.

La durée d'hospitalisation sera réévaluée en fonction de votre projet de soin, et chaque semaine par l'équipe pluridisciplinaire.

L'équipe :

Pour mener au mieux votre projet de soin durant l'hospitalisation, une équipe pluridisciplinaire vous accompagnera. Elle se compose de :

- 2 psychiatres
- 12 infirmiers
- 1 pédiatre temps partiel
- 7 aides-soignants
- 2 psychologues
- 3 éducateurs spécialisés
- 1 assistante sociale
- 1 cadre de santé
- 1 psychomotricienne
- 1 ergothérapeute
- 1 secrétaire
- 1 professeur des écoles
- 2 internes



Les soins :

Le temps de soin est un temps d'apaisement, de réflexion et de prise de recul.

Votre projet de soin s'articule autour de différents axes :

Au niveau individuel, vous bénéficierez d'entretiens médicaux, psychologiques, infirmiers et socio-éducatifs selon un rythme régulier. L'approche corporelle sera encadrée par la psychomotricienne et articulée avec le reste du projet de soin. La particularité de votre projet de soin réside dans l'importance que nous accordons à la dimension artistique, notamment à travers des ateliers thérapeutiques qui ont lieu avec des artistes. L'équipe de soin et les artistes veilleront à vous accompagner au mieux au cours de ce processus créatif.

Tous les ateliers thérapeutiques s'inscrivent dans votre projet de soin.

Si besoin, un traitement médicamenteux pourra vous être prescrit. Nous en informons vos parents ou vos représentants légaux.

L'investissement de vos parents ou représentants légaux est indispensable à la bonne poursuite des soins. Il leur sera ainsi proposé des entretiens. Il leur sera également possible de rencontrer l'assistante sociale.

Le maintien ou la reprise d'une scolarité seront également un des axes de votre projet de soin. Une évaluation de votre niveau scolaire et la participation à des cours tenus par un enseignant spécialisé de l'éducation nationale feront parties du projet de soin.

L'admission

Votre admission est effectuée préférentiellement après un travail de pré admission individuelle et familiale en présence d'un médecin psychiatre, du cadre de l'unité et d'une psychologue.

Des documents administratifs sont à apporter au secrétariat lors de l'admission :

Concernant l'adolescent :

- ☐ Attestation carte vitale + carte vitale si âgé de plus de 16 ans
- ☐ Attestation de carte mutuelle
- ☐ Carnet de santé
- ☐ Ordonnance en cours
- ☐ Carte nationale d'identité ou carte de séjour

Concernant les parents ou le responsable légal :

- ☐ Carte nationale d'identité ou carte de séjour
- ☐ Carte vitale et attestation carte vitale
- ☐ Justificatif de domicile
- ☐ Livret de famille (ou acte de naissance du mineur)

Il sera demandé aux parents ou représentants légaux de signer une autorisation d'hospitalisation et de soin.

Un inventaire de toutes vos affaires personnelles est effectué à votre arrivée, et aux retours de permissions. **Les objets et produits illicites sont interdits** et les objets dangereux seront remis à vos parents ou représentants légaux ou conservés dans vos casiers. Les objets de valeur sont sous votre responsabilité. Vous pourrez néanmoins déposer certains objets dans votre casier situé dans le poste de soin et les récupérer lors de votre sortie ou de vos permissions.

Notes :

3. La vie quotidienne au sein de l'unité

L'équipe soignante vous accueille, se tient à votre écoute, est attentive au respect de votre cadre de soins et vous demande également de respecter un certain nombre de règles qui doivent assurer une vie collective sereine.

Déroulement de la journée

Le réveil est fixé entre 7h30 et 8h.

Le coucher est fixé à 22h30.

Les repas sont servis à heure fixe dans la salle à manger :

- Petit déjeuner : de 8h30 à 9h
- Déjeuner : de 12h à 13h
- Goûter : de 16h à 16h30
- Dîner : de 19h à 20h



La distribution et la prise des médicaments

auront lieu dans la salle de soins avec le personnel infirmier avant chaque repas suivant la prescription médicale. Vous ne pourrez pas conserver de médicaments avec vous.

Les entretiens

Des entretiens auront lieu avec le médecin psychiatre, la psychologue, les infirmiers, les éducateurs spécialisés, l'assistante sociale.



Activités thérapeutiques

Nous vous proposons différentes activités thérapeutiques durant votre séjour dans l'unité. Ces activités se font sur prescription médicale, selon des horaires spécifiques et en présence d'un soignant. Vous êtes tenus d'y assister et d'y participer. Une tenue de sport/ piscine seront nécessaires pour participer aux activités physiques.

Atelier pédagogique

Un professeur des écoles vous rencontrera et vous proposera une évaluation et un accompagnement pédagogique durant votre hospitalisation.

La chambre

La chambre est un espace personnel et de soins. Un placard est à votre disposition ainsi qu'un bureau, un tableau mural et un pouf de relaxation. Chaque chambre est équipée d'une salle d'eau (WC, lavabo et douche) et d'une sonnette d'appel. Les chambres sont principalement individuelles mais il y a également deux chambres doubles dans l'unité.



Pour les chambres doubles, il est demandé à chacun de respecter l'espace et l'intimité de l'autre. Vous pourrez être amené à changer de chambre pour les besoins du service. Vous êtes responsable de vos effets personnels dans votre chambre et de la bonne tenue de celle-ci.

L'accès à votre chambre sera régulé par l'équipe soignante en fonction du programme de la journée. Vous n'êtes pas autorisé à vous rendre dans une chambre qui n'est pas la vôtre. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, à tout moment l'équipe pourra procéder en votre présence à une inspection minutieuse des chambres. Aucune denrée périssable ne sera autorisée dans les chambres. Les denrées périssables et les repas venant de l'extérieur ne sont pas autorisés.

Les espaces collectifs et la télévision



La salle de détente est accessible en journée en dehors des temps de soins

Seront à votre disposition :

- Des jeux de société
- Un point lecture
- Une chaîne hifi
- Un baby-foot

L'espace extérieur muni d'une table de ping-pong et d'un panier de basket est accessible selon des horaires définis dans la journée et encadré par l'équipe.

La télévision : Il n'y a pas de télévision en chambre. L'accès à la télévision ou l'utilisation du magnétoscope de la salle de détente sera restreint dans la journée et encadré par l'équipe en fonction des différents temps institutionnels.

Des soirées télévision pourront être organisées. Les programmes de la semaine seront élaborés lors d'une discussion entre adolescents et soignants.

Contacts avec l'extérieur

Les premières 48h d'hospitalisation sont un temps de prise de distance, sans contact avec l'extérieur (ce temps peut-être éventuellement allongé si nécessaire).

Cette première étape permet une prise de contact avec l'équipe soignante. Il est suivi d'une reprise progressive des liens avec votre environnement habituel qui s'effectue sur indication du médecin.

Les visites peuvent avoir lieu entre **16h30 et 19h**.

Elles sont discutées lors des entretiens médicaux.

Ce sont les visites des parents qui sont privilégiées.

Les autres visites se font avec l'autorisation des parents. Les visites sont réalisées sur prescription médicale de même que les autorisations de sorties avec l'équipe soignante, les permissions, les contacts téléphoniques.



Les téléphones portables sont autorisés dans l'unité entre **20h15 et 21h15**, seul en chambre, mais vous pouvez sur prescription médicale téléphoner à vos proches. Les téléphones portables doivent ensuite être remis à l'équipe soignante.



Le tabac

La consommation de tabac est de principe interdit à l'hôpital. Cependant, une tolérance peut être accordée **durant les temps définis par l'équipe et sous réserve d'avoir obtenu l'accord parental ou du représentant légal**. Le sevrage étant l'objectif, une consultation avec un tabacologue peut être proposée. Il n'est pas admis de demander une cigarette à un autre adolescent. **Les cigarettes et briquet sont obligatoirement remis à l'équipe soignante.**

Les relations au sein de l'unité

Un comportement respectueux des personnes, des lieux et du matériel est demandé à tous. Afin de préserver votre sécurité et votre bien-être, l'équipe soignante veillera au bon déroulement des relations au sein du groupe.

Pour cela, une tenue correcte sera exigée, **et le respect d'une distance physique entre jeunes** vous sera demandé. Les relations sexuelles ne sont pas autorisées dans le service. Les temps de rencontre entre adolescents se font dans les espaces communs.

Il est strictement interdit de prendre des photos, vidéos ou des enregistrements audio au sein de l'unité.

Vous pourrez à tout moment solliciter un membre de l'équipe pour exprimer vos inquiétudes ou signaler un problème.

4. La fin de l'hospitalisation

Celle-ci est décidée généralement conjointement avec l'équipe, le patient et sa famille. La fin de l'hospitalisation ne signifie pas nécessairement l'arrêt des soins. Une orientation peut vous être proposée avec votre intersecteur, l'Hôpital De Jour (HDJ), un suivi libéral... Un accompagnement par l'équipe mobile du dispositif peut être organisé si cela s'avère nécessaire.

La présence de votre représentant légal est obligatoire lors de votre sortie de l'hôpital.



5. Le règlement intérieur en résumé

Un comportement respectueux des personnes, des lieux et du matériel est demandé à tous.

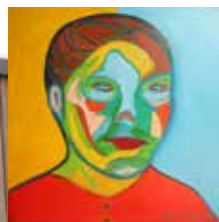
- ▲ Les regroupements des patients dans les chambres ne sont pas autorisés.
- ▲ Le respect d'une distance physique entre jeunes, vous sera demandé.
- ▲ Les relations sexuelles ne sont pas autorisées dans le service.
- ▲ Au sein de l'unité, une tenue correcte sera exigée.
- ▲ Il est strictement interdit de prendre des photos ou des vidéos au sein de l'unité et dans le jardin.

Il est interdit :

- ▲ de passer à l'acte contre autrui ou de menacer verbalement l'équipe soignante.
- ▲ de fumer à l'intérieur de l'unité.
- ▲ d'introduire et de consommer des produits toxiques dans l'unité (alcool, drogue.)
- ▲ de conserver des médicaments avec vous.
- ▲ d'apporter des objets dangereux.
- ▲ de garder des denrées périssables dans votre chambre.
- ▲ d'apporter ou de se faire apporter des aliments ou des repas venant de l'extérieur

ATTENTION

Le respect des personnes, des lieux et du matériel est de rigueur, c'est pourquoi en cas de détérioration volontaire du matériel, il sera demandé un dédommagement.



Notes :

Contacts Astrolabe

Hôpital Louis Mourier : 01 47 60 61 62

Secrétariat : 01 47 60 61 55

Assistante sociale : présente de 9h à 17h
joignable au 01 47 60 60 26

Poste infirmier : 01 47 60 60 51



Communication AP-HP. Nord – Université de Paris - mai 2021



Hôpital
Louis-Mourier
AP-HP

ASSISTANCE
PUBLIQUE



HÔPITAUX
DE PARIS